



nuisances sonores des voisins

Par **Violetta12**, le **25/11/2019** à **23:35**

Je subis des nuisances sonores depuis 2 mois avec des voisins qui habitent un T3 et ils sont deux familles donc 8 personnes c'est toute la journée à des heures irrégulières même la nuit à 5h50 jusqu'à 9h30, les gamins courent nus pieds on se croirait dans un champ de course ils poussent leurs chaises meubles font tomber des objets, réveillée en sursaut quand je peux dormir alors que je suis handicapée organique pour des problèmes cardiaques, incivilité : ils jettent dans mon jardinet bouteilles plastiques, bouteilles de lait, pots de yaourts, emballages de bonbons secouent leurs couvertures sur mon tapis à l'entrée de chez moi, c'est une situation insoutenable je vis un enfer, j'attends votre réponse

Par **Visiteur**, le **26/11/2019** à **00:18**

Bonjour, comme merci, sont un minimum exigé sur ce site.

BONJOUR

Si vous êtes tous deux propriétaires- Il faut assigner directement votre voisin et mettre éventuellement le syndic en cause, pour n'avoir pas su faire respecter le règlement de copropriété.

Avez vous informé votre propriétaire si vous êtes locataire ?

A titre d'exemple, la cour d'appel de Versailles a rappelé les obligations du bailleur (bailleur social) lorsqu'il s'agit d'assurer la jouissance paisible des locataires victimes de troubles de la part des autres occupants de l'immeuble.